

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°8 du 15 février 2013**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°38**

**ARRÊTÉ N° 246/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG**  
modifiant l'arrêté n° 2452/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 26 avril 2012 portant création du cercle de la base de défense  
d'Épinal - Luxeuil.

*Du 17 janvier 2013*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale »*.

**ARRÊTÉ N° 246/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 2452/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 26 avril 2012 portant création du cercle de la base de défense d'Épinal - Luxeuil.**

*Du 17 janvier 2013*

NOR D E F E 1 3 5 0 0 9 5 A

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte modifié :*

Arrêté n° 2452/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 26 avril 2012 (BOC N° 31 du 20 juillet 2012, texte 9 ; BOEM 686.4.1.4).

*Référence de publication :* BOC N°8 du 15 février 2013, texte 38.

---

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 2452/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 26 avril 2012 portant création du cercle de la base de défense d'Épinal - Luxeuil,

Arrête :

L'arrêté n° 2452/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 26 avril 2012 est modifié comme suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Après l'article 2., il est inséré un article 2-1. ainsi rédigé :

« Art. 2-1. Le cercle de la base de défense d'Épinal-Luxeuil comprend des unités de gestion (UG) détaillées en annexe. ».

Art. 2. Après l'article 3., il est inséré un article 3-1. ainsi rédigé :

« Le stock de denrées et de boissons détenu par le service chargé de la restauration sur la base aérienne 116 d'Épinal-Luxeuil est transféré en toute propriété au cercle de la base de défense d'Épinal-Luxeuil à la date officielle de cessation de ces activités de restauration en régie, à l'exception du stock de rations alimentaires conditionnées. ».

Art. 3. Ajouter l'annexe ci-jointe.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

ANNEXE.  
**LISTE DES UNITÉS DE GESTION.**

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE D'ÉPINAL-LUXEUIL.
Base aérienne 116.
1er régiment de tirailleurs.
UG interarmées.